

ANNEXE 1

FICHE DE DECLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT

(cette fiche doit parvenir à l'organisateur du Salon ou de l'exposition, au plus tard, 30 jours avant le début de la manifestation)

Salon ou exposition

Lieu

Nom du stand

Bâtiment ou hall N° du stand

Raison sociale de l'Exposant

Adresse

Nom du responsable du stand

Numéro de téléphone

TYPE DE MATÉRIEL OU D'APPAREIL PRÉSENTÉ EN FONCTIONNEMENT

DÉCLARATION RISQUES SPÉCIFIQUES

Source d'énergie électrique supérieure à 100 kVA

Gaz liquéfié

Liquides inflammables (autres que ceux des réservoirs de véhicules automobiles)

Nature Quantité

Mode d'utilisation

RISQUES NÉCESSITANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE PAR L'EXPOSANT À L'ADMINISTRATION COMPÉTENTE (cf nota)

Date d'envoi

Moteur thermique ou à combustion

Générateur de fumée

Gaz propane

Autres gaz dangereux

Préciser

Source radioactive

Rayons X

Autres cas non prévus

Préciser

IMPORTANT : les matériels présentés en fonctionnement doivent soit comporter des écrans ou carters fixés ou bien adaptés, mettant hors de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hors de portée du public, et à tout le moins à une distance de un mètre des circulations générales.

LES DÉMONSTRATIONS SONT RÉALISÉES SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'EXPOSANT.

Date Signature :

Nota : Autorité administrative compétente : MULHOUSE EXPO SAEML - E-mail : information@parcexpo.fr - 120, rue Lefèbvre - 68100 MULHOUSE

La demande doit parvenir à cette Autorité au plus tard 30 jours avant la manifestation.